



**INTERSERVICES**

La force d'un réseau

# L'ESSENTIEL

## I. Interservices

Interservices est un **réseau de professionnels** présents sur tout le territoire.

### Nos activités :

- l'entretien de jardin
- la formation et le dépannage informatique
- l'assistance administrative
- les petits travaux de bricolage
- le ménage et le repassage
- cours à domicile (coaching sportif, musique, soutien scolaire...)
- Conciergerie...

Des travaux effectués par des professionnels, avec 50 % de crédit d'impôt\*

\*sous réserve de la législation en vigueur



**Nos services partout en France**



**Nous contacter :**

N° National  
**04.68.11.98.05**

[contact@interservices.fr](mailto:contact@interservices.fr)

[www.interservices.fr](http://www.interservices.fr)

**Notre adresse :**

INTERSERVICES  
540, rue Antoine DURAND  
CS 18901  
11890 Carcassonne Cedex

N° AGREMENT : SAP510154271  
Code NAN : 0398372\*4

## II. Qui peut en bénéficier ?

**Tous les particuliers, imposables ou non imposables**, bénéficient de 50% de crédit d'impôt. Vous pouvez donc en bénéficier que vous soyez en activité professionnelle ou à la retraite.

Soit, vous êtes imposable et votre impôt sera réduit, soit vous ne l'êtes pas et vous bénéficierez d'une restitution de l'administration fiscale de 50% de votre dépense (*sous réserve de la loi en vigueur*).

## III. Résidence principale ou secondaire ?

La prestation peut être effectuée dans **votre résidence principale et/ou secondaire**.

Que vous soyez **propriétaire ou locataire** du logement.

Nous sommes présents près de chez vous partout en France.

#### IV. Quels sont les moyens de paiement ?

- ✓ Chèque (à l'ordre d'Interservices)
- ✓ Carte Bancaire : <https://interservices.fr/paiement.php>
- ✓ Virement
- ✓ Prélèvement
- ✓ CESU préfinancés
- ✓ Avance immédiate



CESU Préfinancés

#### V. Les plafonds de déductions

L'avantage fiscal est valable jusqu'à 50 % de 12 000 € TTC de dépenses par foyer fiscal (soit 6 000 € de crédit ou réduction d'impôt). Ce plafond de 12 000 € peut être augmenté de 1500 € par enfant ou personne à charge (dans la limite de 2).

Attention, 3 activités possèdent des plafonds spécifiques :

- L'entretien de jardin : maximum 5 000 € de dépenses soit 2 500 € de crédit d'impôt
- L'assistance informatique : maximum 3 000 € de dépenses soit 1 500 € de crédit d'impôt
- Les petits travaux de la maison : 500 € de dépenses soit 250 € de crédit d'impôt

#### VI. Comment bénéficier de nos services ?

- 1. Etablissement d'un devis gratuit :** Nous nous rendons chez vous pour bien analyser votre demande et élaborer un devis au plus juste
- 2. Réalisation de la prestation :** Dès validation du devis, nous planifions avec vous notre intervention en fonction de vos disponibilités
- 3. Règlement :** A la fin de la mission, vous remettez votre règlement à l'intervenant.
- 4. Votre facture :** Nous vous envoyons ensuite par courrier/mail une facture acquittée. Vous pouvez aussi la récupérer depuis votre espace personnel tout comme votre attestation fiscale.
- 5. L'attestation fiscale :** Soit votre attestation fiscale peut être récupérée à tout moment depuis votre espace personnel, soit elle vous sera envoyée par mail ou par courrier courant avril (n+1).
- 6. Votre espace personnel :** Accédez également à vos devis, factures et attestations fiscales depuis votre espace personnel.  
  
Rendez-vous sur votre espace depuis notre site : [www.interservices.fr](http://www.interservices.fr)



Pour nous **contacter et répondre à toutes vos questions** :

**Tel : 04 68 11 98 05 (N° National)**

**[contact@interservices.fr](mailto:contact@interservices.fr)**

**[www.interservices.fr](http://www.interservices.fr)**